

20 h

PUBLIC VISÉ

salarié(e)s et aux
demandeur(euse)s d'empl

DURÉE

20 heures

VALIDATION

Remise du document
de synthèse

Résultats et suivis

(indicateurs calculés sur la base
des prestations effectuées en
2025) :

100% de bénéficiaires
satisfaits

100% de bilans menés à leur
terme

A 6 mois :

50% en formation et 50% en
emploi



UN BILAN DE COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?

Le Bilan de Compétences permet à chacun de se poser pour faire un point sur sa situation professionnelle actuelle et de mettre en lumière les pistes et les actions à mener pour être plus épanoui dans son travail et dans sa vie !

C'est un temps d'accompagnement par un professionnel.

C'est un temps d'écoute et d'échange constructif pour prendre la distance nécessaire.

C'est un temps rien que pour soi.

Premier entretien gratuit et sans engagement.

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

L'objectif est de pouvoir cibler des pistes professionnelles compatibles avec votre personnalité et vos valeurs.

Il vous permet notamment de :

- faire le point sur votre vie professionnelle ;
- définir vos compétences, vos forces ;
- augmenter votre confiance en vous ;
- vous réorienter vers un milieu professionnel qui vous plaît ;
- évoluer dans votre entreprise ;
- être accompagné et soutenu dans votre projet professionnel ;
- bénéficier d'une meilleure qualité de vie au travail.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences s'adresse aux salarié(e)s et aux demandeur(euse)s d'emploi.

COMMENT SE DÉROULE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Réalisé dans un cadre déontologique rigoureux, le bilan de compétences est strictement confidentiel et demeure la propriété exclusive du bénéficiaire.

Loi n°2018-771 du 5 sept. 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel - Art. R.6313-4.

LE BILAN DE COMPÉTENCES REPOSE SUR UNE DÉMARCHE EN 3 ÉTAPES

Première phase : Préliminaire

Cette première phase, sous la forme d'un entretien d'environ une heure permet :

- d'identifier votre demande ;
- de confirmer votre engagement dans la démarche ;
- de définir et d'analyser la nature de vos besoins ;
- de vous informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, de la durée, des différentes étapes ainsi que des méthodes et techniques mises en place.

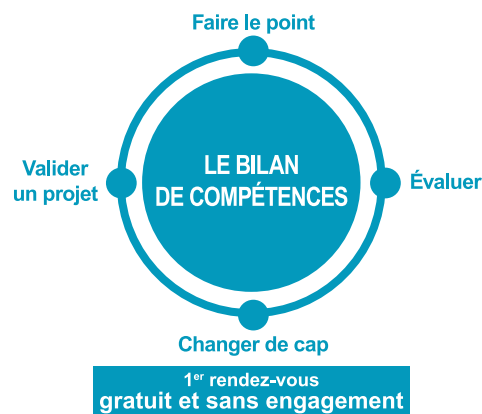
Deuxième phase : Investigation

- Identification de vos motivations, vos valeurs ;
- analyse de votre parcours professionnel ;
- repérage et mise en avant des compétences acquises dans vos domaines personnels et professionnels ;
- évaluation des aptitudes et du potentiel d'évolution, points forts et points à travailler ;
- construction d'un projet pertinent.

Troisième phase : Conclusion

Au cours de cette phase, le ou les projets sont finalisés et formalisés :

- un choix réaliste est retenu et un plan d'action est déterminé ;
- la synthèse confidentielle et personnelle de votre Bilan vous est remise.



MISE A JOUR REALISEE EN SEPTEMBRE 2026